



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

G.E.M Y CROIRE

GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

Association à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901). Pour les adultes en situation de fragilité psychique.

GEM « Y CROIRE »
25, rue Alfred Labrière
95100 Agenteuil
Tèl : 09.53.14.50.10
Port : 07.82.97.99.08
Mail : gemargenteuil@outlook.fr

TABLE DES MATIERES

1. Présentation.....	3
1.1 Fiche synthèse.....	3
1.2 Cadre réglementaire et missions.....	4
2. Les différents acteurs.....	6
2.1 Témoignage des adhérents.....	6
2.2 Rôle de l'association parrain.....	6
3. Jours d'ouverture.....	7
3.1 Nombre de jour d'ouverture.....	7
3.2 Les fréquentations.....	8
4. Les adhérents.....	9
4.1 Répartitions hommes & femmes.....	9
4.2 Age moyen des participants.....	9
4.3 Commune d'habitation et mode d'habitation.....	9
4.4 Suivi médical.....	10
5. L'équipe.....	10
5.1 Le rôle d l'animateur.....	10
5.2 Le rôle des bénévoles.....	11
5.3 Le rôle des stagiaires.....	11
5.4 Le service Civique.....	11
6. Les réunions.....	12
6.1 Inter gem professionnels.....	12
6.2 Inter gem adhérents.....	12
6.3 Les réunions d'équipe.....	12
6.4 Les analyses des pratiques.....	12
7. L'association des adhérents.....	13
8. L'accès à la culture : entre mode d'expression, ouverture au monde et citoyenneté ?.....	13
9. Perspective pour le GEM.....	14
10. Annexe.....	14

1. Présentation

Un Groupe d'Entraide Mutuelle est un espace convivial qui accueille des personnes en situation de fragilités psychiques où ils peuvent se retrouver, s'entraider, partager et organiser ensemble des activités culturelles, sportives et artistiques... où chaque adhérent est acteur du projet de l'association.

Un GEM n'est pas une structure de soins.

Une petite équipe de professionnels soutient la réalisation du projet global, accompagne et motive dans la mise en place des diverses actions, et se positionne comme garant du bon fonctionnement.

1.1 fiche synthèse

Association Parrain : *ŒUVRE FALRET*

Date de création du GEM : *8 octobre 2014*

Date de création de l'association des adhérents : *en projet (21 mars 2016)*

Ouvertures : *Le GEM est ouvert du lundi au jeudi de 10h à 18h45 et un dimanche sur deux de 10h à 18h30.*

105 jours d'ouverture à ce jour.

Fréquentations : **Sur 46 participants, 29 adhérents ont payé leur cotisation pour le financement de l'association des adhérents qui est en projet. Ces derniers fréquentent le GEM plusieurs jours par semaine.**

17 participants qui, la plus part du temps ne payent pas de cotisation, rendent visite au GEM de façon irrégulière mais restent en contact. Certains d'entre eux communiquent uniquement par téléphone et souhaitent recevoir le programme.

En moyenne le GEM accueille une quinzaine d'adhérents.

Équipe : ** Une animatrice à temps plein*

** **1 agent de maintenance pour les 8 GEM***

** Stagiaires : durée des stages un à six mois selon les formations*

** 1 coordinatrice pour les 8 GEM*

** 1 responsable pour 8 GEM*

Activités : *Les activités ont lieu au GEM du lundi au jeudi. Elles sont animées par l'animatrice, des bénévoles, des adhérents, des stagiaires. Le planning en donne le détail.*

Activités hebdomadaires : *Peinture, atelier cuisine ou pâtisserie, jeux de société, atelier art créatif...*

Activité mensuelle : *Bowling, découvertes musicales, écritures, arts créatifs, karaoké, sorties*

Activité inter gem : *repas, karaoké, exposition, fêtes de fin d'année...*

Réunions : ** INTERGEM professionnels : 3 à 5 fois par an*

** INTERGEM association des adhérents : 2 à 3 fois par an*

** Analyse de pratique : 1 fois par mois*

1.2 Cadre règlementaire et missions

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et les circulaires DGAS (29/08/2005, 20/05/2008 et 13/07/2011) relatives aux Groupes d'Entraide Mutuelle qui lui ont fait suite, ont permis à des personnes souffrant de troubles psychiques de s'organiser en association.

Depuis, dans toute la France, des nombreux G.E.M. se sont constitués, partageant des valeurs d'entraide et d'amitié, de solidarité et de démocratie, de responsabilité et de liberté. Pour les usagers de la psychiatrie, s'ouvre la possibilité de reconquérir des territoires perdus. La vie dans la cité permet la rencontre, la dissipation des peurs, la confiance. Ces personnes peuvent ainsi jouer un rôle actif d'information des populations sur les troubles psychiques, lutter contre la stigmatisation et suggérer des nouvelles voies pour faire avancer les pratiques de soin.

Pour aider ses membres à retrouver progressivement confiance en eux et lutter contre le sentiment de solitude et d'isolement, le **GEM** a pour objectif de favoriser le lien social et l'entraide mutuelle mais aussi d'encourager la participation et la prise de responsabilité des adhérents dans l'organisation et le fonctionnement du **GEM**.

GEM « Y CROIRE » est un lieu pour encourager les rencontres et les échanges. C'est aussi un espace de liberté où les activités comme les moments conviviaux autour d'un café ou d'un repas, les groupes discussions diverses, les jeux de société, l'écoute de musique, le chant les arts plastiques, etc...favorisent la découverte et l'altérité. Le G.E.M. participe à l'organisation de loisirs culturels mais aussi à l'organisation d'ateliers créatifs à partir des projets des personnes présents dans les locaux. Ils soutenus par l'animatrice, les bénévoles et les stagiaires.

L'accueil proposé s'adapte aux différents stades de l'existence de chacun. Par le biais de son activité le GEM assure un rôle de prévention, d'information, de réintégration sociale et de rupture de l'isolement.

Ces actions permettent de lutter contre l'exclusion sociale et la marginalisation dues aux souffrances psychiques.

Première étape vers la réhabilitation sociale des personnes, la rencontre. Le GEM est ouvert à tous pour activer une possibilité de rencontre non stigmatisant.

L'association apprend ou réapprend la vie en société et organise donc des moments de repas. Ce sont des moments d'un faire ensemble (chant, déco, arts...) et d'un vivre ensemble (acceptations de l'autre, bien-être (courses, cuisine, vaisselle, ménage): cela permet de se mettre en mouvement seul ou à plusieurs. De même pour l'organisation des moments festifs avec la possibilité pour les adhérents d'inviter des personnes venant d'autres G.E.M.

Toutes ses activités sont rendues possibles grâce au travail complémentaire des participants, de l'association des adhérents de l'animatrice et la chef de service du GEM. En effet, les adhérents élisent un bureau (composé d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de leurs adjoints) lors d'une Assemblée Générale [A.G]. Ensemble, ils proposent des activités, les organisent et les évaluent en fonction du budget. Cela leur permet d'évoluer et d'apprendre à gérer le G.E.M en fonction de ses besoins.

La question essentielle est l'acceptation de l'histoire de chacun des membres du collectif GEM et du respect des différentes conceptions qui en découlent. Généralement nous nous accordons que chaque structure associative est composée de personnes aux compétences et aux personnalités différentes. C'est ce qui fait la richesse des perspectives d'évolution du GEM. Cependant, il est entendu que les adhérents et avec eux leurs souhaits et revendications occupent une place à part entière dans le GEM. Leur expression doit être libre, eux-mêmes se trouvent en capacité d'agir. Ce rapport égalitaire entre pairs, ainsi qu'avec les autres membres du GEM (professionnels, bénévoles, stagiaires) permet cette émancipation. Mais quel que soit le statut des participants au collectif, les rapports et tout particulièrement les premiers contacts doivent rester égalitaires.

La pratique de l'entraide mutuelle concerne à la fois les adhérents et leurs pairs, ce qui doit conduire à un mieux-être.

Mais cette pratique fait aussi référence à l'appui que les professionnels et les bénévoles peuvent apporter aux adhérents. Ces personnes ressources doivent rester en retrait et ne pas rentrer en relation trop duelle avec les adhérents tout en étant à leur écoute. Les personnes ressources ne jouent ni le rôle de soignants, ni celui d'éducateurs. Le mot clef est **la confiance** envers les différents membres.

Etre attentif c'est avoir la capacité d'entendre l'évolution des besoins des personnes et mettre en place, les solutions adaptées pour que chacun trouve sa place dans ce lieu convivial. Chacun y trouve et y prend un rôle en fonction des besoins qu'il pressent. Mais pour que l'offre soit souple une équipe permanente est indispensable pour accompagner les petits et grands projets tout au long de l'année

Rompre l'isolement permet de lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale due aux souffrances psychiques.

Le cadre du GEM et ses activités mettent en œuvre toutes les conditions propices à la rencontre ; et offre des opportunités efficaces de renouer, dans la dignité, des liens sociaux, familiaux, amicaux, etc.

Entendre le désir s'agit d'accueillir les personnes en mouvement. Même si les activités s'adressent en priorité aux personnes en demande d'agir, le GEM accueille tous ceux qui désirent s'y rendre.

Entendre l'envie d'agir, non par les dires, mais par l'action volontaire en cours. Cette dernière révèle une volonté d'agir qui ne peut pas être perceptible sans une action concrète. Ne pas s'adonner à une activité proposée n'équivaut pas à une absence de volonté d'agir.

Accompagner l'envie d'agir : Le GEM a pour vocation d'offrir un lieu convivial qui permet l'écoute et l'échange, l'information et l'aide mutuelle le choix et l'organisation d'activités culturelles et de loisirs. C'est l'occasion pour certains de proposer ses envies et de les mettre concrètement en place en animant un atelier ou en suggérant de nouvelles sorties ou activités. Valoriser les actes des personnes déjà en mouvement afin de motiver et encourager d'autres personnes à s'engager et s'investir dans leur propre vie et par la même occasion dans celle du GEM.

C'est sans doute le volet le plus difficile du dispositif, il faut prendre son temps être attentif à des petits détails, mettre en confiance pour que chacun agisse dans la mesure de ses

possibilités et à son rythme. Créer un environnement serein et fécond pour concrétiser un engagement.

2. Les différents acteurs

2.1 Témoignages des adhérents

« Je suis adhérent du GEM depuis l'ouverture et je peux dire que le GEM m'apporte un bien fou. Grâce au GEM, je ne m'ennui plus. J'ai enfin trouvé un lieu où je peux faire des activités, rompre ma solitude. J'aime venir au GEM et faire beaucoup de choses avec les autres adhérents, voir du monde et discuter. Merci le GEM. » François

« Au GEM, on a cette possibilité d'agir sans être jugé. J'ai grâce à cette association comblé un manque à ma vie. Cela me fait beaucoup de bien de faire et de participer aux activités. J'espère pouvoir remplir plus de missions au GEM, avoir des responsabilités et apprendre encore aux côtés des autres participants » Mimi

« J'ai fait de belles rencontres au GEM. J'aime y venir pour faire des activités, des sorties quand je peux, des repas et discuter avec les adhérents. Au GEM, je ne me sens plus seul car je vois du monde et je sors de mes habitudes. Le GEM est une belle équipe » Pascal

« Le GEM nous offre des instants forts dans notre vie. Les ateliers, les fêtes de fin d'année sont pour moi des moments que je n'oublierai pas car sans le GEM, je n'aurais jamais pu les vivre. » Rachida

« Merci pour tout ce que vous nous apportez. C'est comme une nouvelle famille pour moi » karima

« Au sein du GEM, je me sens bien. Je ne me sens pas jugée. Avant de connaître le GEM, il me manquait un lieu où compléter mes activités en plus de celle de l'hôpital de jour c'est comme pour moi une complémentarité. Je suis vraiment contente des activités que je peux faire. » Nicole

« Le GEM m'aide beaucoup à sortir de chez moi. Je n'osais pas venir au début car j'avais une crainte. Aujourd'hui grâce à cette entraide entre adhérents, je viens très souvent au GEM. Je suis contente d'être adhérente car cela me permet de m'investir davantage et d'être actrice au sein du GEM. » Saba

2.2 Rôle de l'association parrain

Les instructions DGAS du 20 Mai 2008 rendent obligatoire le soutien d'un organisme parrain. Celui-ci doit aider l'association des adhérents à s'organiser notamment en lui apportant une aide dans la gestion administrative et financière et accompagner son évolution en toute sécurité. Les dispositions prévoient que le parrainage peut être assuré par une association ou

un organisme œuvrant dans le champ de la santé mentale ou du handicap. C'est pourquoi, dans cet esprit l'association ŒUVRE FALRET est le parrain de 8.

Une convention de parrainage a été signée entre l'association des adhérents du Gem et l'association marraine : l'Œuvre Falret. L'association Mairaine veille au bon fonctionnement du GEM. Elle Gère les subventions les plus importantes et les ressources humaine. Elle est également garante du fonctionnement étique de la structure et apporte un soutien logistique.

3. Jours d'ouverture

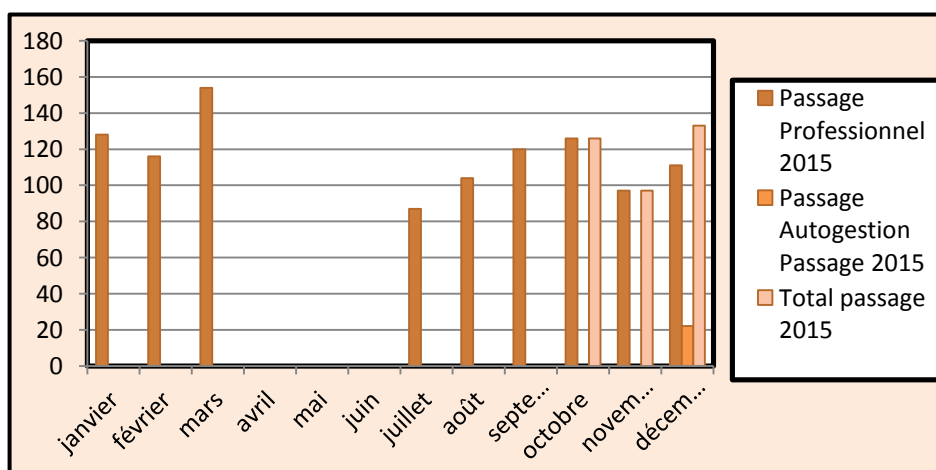
JOUR D'OUVERTURE	HORAIRES
LUNDI	10H – 18H45
MARDI	10H – 18H45
MERCREDI	14H – 19H
JEUDI	10H – 18H30
SAMEDI	AUTOGESTION (EN PROJET)
DIMANCHE	10H – 18H30

3.1 Nombre de jours d'ouverture

	Pro jour ouvert	Auto Jour ouvert	Nombres de journée ouverte sur l'année 2015
2015			
1 janvier 2015	16	0	16
1 février 2015	15	0	15
1 mars 2015	16	0	16
1 avril 2015	15	0	15
1 mai 2015	15	0	15
1 juin 2015	18	0	18
1 juillet 2015	11	0	11
1 août 2015	16	0	16
1 sept 2015	19	0	19
1 octobre 2015	15	0	15
1 nov 2015	14	0	14
1 déc 2015	14	3	17
jour ouvert/an	184	3	187

3.2 Les fréquentations

2015	Passage Professionnel	Passage Autogestion Passage	Total passage 2015
Janvier 2015	128	0	128
Février 2015	116	0	116
Mars 2015	154	0	154
Avril 2015	125	0	125
Mai 2015	120	0	120
Juin 2015	107	0	107
Juillet 2015	87	0	87
Aout 2015	104	0	104
Septembre 2015	120	0	120
Octobre 2015	126	0	126
Novembre 2015	97	0	97
Décembre	111	22	133
Total passage	1395	22	1417



4. Les adhérents

4.1 Répartition hommes & femmes

ANNEE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
2014	19	16	35
2015	24	22	46

4.2 Âge moyen des participants par sexe

Age moyen des participants	hommes	Femmes
18-30 ans	3	1
31-40 ans	4	2
41-50 ans	5	5
plus de 50 ans	8	6
pas de donnés	4	8
Panel sur 48 pers	24	22

4.3 Communes d'habitations et modes d'habitation

Provenances des adhérents	Nombres
Ville desservie	
Argenteuil	16
Colombes	6
Combs la ville	1
Cormeilles en Parisis	3
Franconville	1
Sannois	2
Achères	1
Le Perreux	1
Taverny	1
Beynes	1
Sans réponse	13
Total	46

Types	Mode d'hébergement
Résidence personnel	21
Locataires	1
Hotel	3
Foyer	1
Famille	3
Autre mode	3
Amis	1
Sans réponse	13
total	46

4.4 Suivi Médical

Suivi médical	Nombre d'adhérents
CMP d'Argenteuil, Cormeilles en Parisis, Colombes	14
UNAFAM	5
Ami	5
Médecin généraliste	3
GEM	10
Non renseigné	9
Total	46

5. L'équipe

Certains adhérents expriment leur appréhension à leur arrivée. Une des fonctions de l'animateur est d'être médiateur « catalyseur ». Il coordonne, formule des propositions si besoin est.

Les professionnels ont un rôle clef dans le GEM : le temps libre et le bon cœur des bénévoles ne suffisent pas et les adhérents ressources peuvent s'épuiser.

5.1 Le rôle de l'animateur

Le rôle de l'animateur du G.E.M n'est pas de faire à la place des participants dans les différentes activités mais de permettre de « faire avec » en donnant un petit coup de pouce si nécessaire et d'assurer la continuité des activités ou des projets si les adhérents, pour un temps, ne sont plus en situation de le faire. Il a aussi une fonction de médiateur dans les temps collectifs pour gérer les conflits qui peuvent surgir, une fonction de garantie du respect des règles établies par le G.E.M. et d'Autrui, et enfin une fonction d'orientation vers les services de santé ou sociaux.

La fonction d'animation :

Une des fonctions principales de l'animateur est l'accueil. Accompagner c'est un va-et-vient permanent entre la présence rassurante et le retrait encourageant l'autonomisation. Mais l'animateur est aussi une technicienne. La connaissance de la structure lui permet de renseigner les adhérents sur le fonctionnement du GEM. . Il a la maîtrise du support qu'elle propose aux adhérents. Il peut ainsi user de l'activité comme d'un outil de médiation. Se situer dans le faire plutôt que dans le dire afin d'apaiser la relation entre adhérents mais aussi le rapport que chaque personne entretient avec sa problématique. Il ne s'agit donc pas « d'occuper » les adhérents pour combler un vide dans le temps. C'est aussi l'encouragement à la participation de ces derniers qui fait la différence. Son rôle est donc de veiller à ce que le lieu reste accueillant que les personnes s'y sentent bien et que les tâches quotidiennes soient effectuées. Cela implique de respecter les difficultés des adhérents, grâce à un cadre assez

souple. Proposer sans imposer, en sollicitant les participants à partir des compétences humaines, sans qu'un projet ne soit pensé pour eux. La proposition, l'accroche ne prend son sens qu'avec l'appui d'une volonté de l'adhérent. C'est par le plaisir trouvé dans l'expérimentation, par la valorisation, que peut se retrouver le plaisir de faire par soi-même. Le désir se retrouve également grâce aux rapports entre les membres l'émulation du groupe, sans que l'animateur n'ait besoin d'intervenir. L'animateur encourage la responsabilisation et l'autonomisation des personnes arrivant dans le GEM. Il est important de faire respecter le cadre incarné par les règles élaborées collectivement. Au fil du temps la place de l'animateur évolue vers un rôle de coordination et de régulation, l'animation et l'accueil à proprement parlé étant assuré régulièrement par les adhérents. Cependant l'animateur est un élément du collectif qui a pour fonction de rappeler le règlement intérieur élaboré avec l'ensemble des membres du GEM il aussi force de proposition et prend part à l'animation des activités. Il est garante de la pérennité de la structure, les adhérents les bénévoles sont susceptibles régulièrement d'être absents fatigués... l'animateur a des compétences en matière de gestion et d'organisation pour maintenir un esprit associatif.

5.2 Le rôle des bénévoles

La question des compétences et de la répartition des tâches occupées par chacun apportent régulièrement des questionnements. A quelles tâches entendons-nous voir participer les bénévoles, adhérents-actifs ou adhérents tout court. Comment accepter de leur faire une place dans la répartition des responsabilités ? Par quels moyens est-il possible d'organiser collectivement cette participation ?

5.3 Le rôle des stagiaires

Depuis son ouverture, le « GEM Y CROIRE » a accueilli plusieurs stagiaires en formation d'éducateur spécialisé, Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale, prépa moniteur éducateur, BPJEPS. Les stagiaires participent à la vie du GEM, et animent les ateliers : «atelier photos», « relaxation » « atelier cuisine »...

Les stagiaires ont un apport très positif pour notre structure ou un seul animateur est présent. Cela permet de redonner du souffle et de dynamiser la vie au GEM.

Pour un stagiaire, découvrir une structure innovante et accompagner, de façon dynamique, les participants dans une réelle prise de responsabilité, est riche d'expérience pour enrichir sa pratique. Le seul ennui que les stagiaires posent aux adhérents est justement qu'ils doivent partir un jour. Des difficultés personnelles ou de conflits entre adhérents peuvent survenir. Les stagiaires sont soit à même de les régler et d'en prévenir le professionnel ou d'en référer directement celui-ci.

Il est d'ailleurs étayé par débriefing une analyse des situations rencontrées et ainsi améliorer la pratique sur le terrain.

5.4 Le Service civique

Le GEM accueille pour une première fois le service civique.

En effet, une équipe de 4 volontaires en service civique d'Unis-Cité intervient du 15 décembre 2015 au 30 juin 2016, en complémentarité de la salariée et des stagiaires du GEM avec pour objectif de soutenir et d'améliorer le cadre de vie des adhérents. Il s'agirait de la première année de mise en place de ce projet entre le GEM d'Argenteuil et Unis-Cité Val d'Oise.

En plus des stagiaires, le service civique est un nouveau souffle pour le GEM. Il leur propose des activités conviviales (manuelles, extérieures), crée une dynamique entre adhérents et volontaires, et créer des liens entre le GEM et l'extérieur, il favorise l'intégration des adhérents dans la ville et faciliter les relations avec le voisinage et déconstruire les représentations et les pratiques autour du handicap psychique et apporter la preuve qu'un vivre et faire ensemble est possible.

6. Les réunions

6.1 L'intergem professionnels

Dès l'ouverture des premiers GEM parrainés par l'ŒUVRE FALRET une réflexion avait été initiée autour de l'intérêt de créer des temps de réunion en INTERGEM.

Les professionnels des 8 GEM se rencontrent de manière régulière (3 fois/ an) afin de travailler ensemble sur la question de la mise en conformité avec les circulaires, la pérennisation des GEM, l'échange d'expérience, l'organisation administrative et financière ... C'est l'occasion pour les professionnels de se rencontrer.

La volonté de tous est bien de pouvoir préserver, au vu d'un contexte économique et politique incertain l'offre variée qui est proposée aux personnes en souffrance psychique.

6.2 L'intergem des adhérents

Les réunions des adhérents permettent d'échanger sur les modalités fonctionnelles et organisationnelles.

6.3 Les réunions d'équipe

C'est une réunion indispensable pour souder le groupe, pour créer des synergies entre les différents membres de l'équipe. Cette réunion est l'occasion de partager des idées et des opinions, de trouver des solutions aux problèmes et de prendre des décisions acceptées par tous.

6.4 L'analyse des pratiques

Les professionnels partagent également un temps d'analyse des pratiques (1 fois/ mois) afin de favoriser une connaissance réciproque et de parvenir à éclaircir les contours des fonctions et du positionnement des professionnels au sein des GEM.

Afin d'entrer sereinement dans un type de rapport transversal avec les adhérents, des temps de formation sont proposées aux professionnels via l'association parrain. Ces temps de réflexion sont proposés à tous les salariés travaillant au sein de l'Œuvre Falret. Au-delà d'une sensibilisation aux problèmes que pose la relation avec des personnes ayant des troubles psychiques, il s'agit davantage de travailler sur ces propres représentations des personnes malades mentales et des conséquences de la maladie psychique que d'acquérir des connaissances concernant les symptomatologies et les pathologies. Posséder une formation initiale dans le domaine de la santé mentale n'implique pas d'exercer des fonctions semblables à celles des soignants.

La régulation permet de travailler son rapport à l'autre ainsi que sur la notion de « tiers médiateur » des relations. Ce questionnement se rapporte à cette approche particulière qui permet aux personnes de se référer au collectif à travers le cadre élaboré avec les adhérents. C'est dans ce contexte que l'animatrice ne s'adresse pas à l'individu en son nom propre mais au nom des repères fixés par le groupe. Il ne s'agit plus de relation duale comme ce peut-être le cas dans le cadre d'un suivi thérapeutique ou éducatif. Il en va de même en activité où le support de l'atelier représente le média de l'activité. C'est à travers ce média que l'adhérent s'investit dans la relation avec l'animatrice et les autres participants. Il n'est plus lui-même le sujet de l'échange. Dégagé de cette « emprise » sur son espace intime l'adhérent, même en souffrance, peut aborder plus sereinement ses rapports à autrui. Le travail entamé en régulation avec la psychologue sans connaissance des adhérents lors des réunions d'analyse des pratiques consiste précédemment à commencer un questionnement collectif à partir de ces éléments. Quel est la place de l'investissement personnel des professionnels dans leur relation aux adhérents ? Quels éléments du cadre inhérents à la situation particulière du GEM, peuvent servir à tempérer les relations ?

7. L'association des adhérents

Le GEM Y CROIRE a pour projet de créer l'association des adhérents le 21 mars 2016. Le GEM est un projet permanent ; puisque ses actions sont susceptibles d'évoluer tout au long de l'année.

L'objectif de cette flexibilité est d'être capable de s'adapter aux membres du GEM à leurs fragilités. Ainsi un GEM doit pouvoir faire place à la pleine participation de ses adhérents. L'Association parrain via les salariés doit permettre aux adhérents de prendre part à toutes décisions essentielles telles que le règlement intérieur élaboré collectivementAinsi, le GEM est un ensemble de personnes avec des troubles psychiques qui s'organise entre elles avec l'aide de professionnels.

« L'entraide commence par être dans ce lieu et faire des choses ensemble. C'est aussi l'acceptation des autres, même s'il peut-être difficile de côtoyer des personnes qui font penser à l'hôpital psychiatrique ».

8. L'accès à la culture : entre mode d'expression, ouverture au monde et citoyenneté ?

L'accès à la culture est un droit fondamental, c'est s'ouvrir à soi-même, aux autres et plus largement au monde. C'est également lutter contre l'isolement et l'exclusion.

L'accès à la culture est l'un des facteurs d'une meilleure cohésion sociale. La culture est créatrice de lien un principe de vivre ensemble. C'est également un facteur d'épanouissement personnel et permet de s'enrichir. Elle aide à la formation des citoyens émancipés.

L'intégration des personnes en situation de fragilité psychique dans la vie culturelle de la ville nécessite de susciter des échanges entre les acteurs de la culture (médiathèque, bibliothèque, cinéma, musée, théâtre...) et du médico social (association, établissement recevant du public...). Il est important de replacer la culture au centre de la vie ainsi favoriser la mixité dans tout projet culturel en considérant la personne.

Au sein des GEM, l'accès à la culture se fait par le biais des activités extérieures tels que les musées, cinémas, spectacles, restaurants,...

Il est essentiel d'animer ce genres d'activités car pour les adhérents, c'est préserver les liens avec l'extérieur et les ouvrir au contact de la vie culturelle.

9. Perspective pour l'amélioration du GEM

Les perspectives envisagées depuis l'ouverture du GEM, dont plusieurs réalisations, sont en cours de préparation.

Parmi elles nous pouvons citer :

- Trouver de nouveaux locaux adaptés
- Créer l'association des adhérents 21 mars 2016
- La journée porte ouverte qui se tiendra le 3 mai 2016
- Mettre en place des autos gestion
- Atelier cuisine et repas, avec l'UNAFAM
- Mettre en place encore plus de partenaire afin de favoriser son inclusion dans la vie de la cité
- Organiser un séjour en mutualisation avec un autre GEM
- Organiser des ateliers avec d'autres structures
- S'orienter vers des activités artistiques : théâtre, peinture, Slam etc.
- Maintenir un accueil convivial

10. Annexes

JOURNEE A DEAUVILLE



« Ca a été pour moi une super belle journée, j'ai passé un bon moment aux côtés de tous. Cela faisait longtemps que je n'avais pas été à la plage et le faire avec les GEM est juste génial pour moi donc merci à vous. Hervé



LES ANNIVERSAIRES DU MOIS



« J'étais contente de fêter mon anniversaire au GEM aux côtés de mes amis. J'ai au moins pu partager cet instant avec eux et pas toute seule » Nawel



PLANNING DU GEM

Septembre 2015	1 ^{er} SEMAINE	2 ^{ème} SEMAINE	3 ^{ème} SEMAINE	4 ^{ème} SEMAINE	5 ^{ème} SEMAINE
LUNDI 10h – 18h45		7 Septembre 14h Expos photos	14 Septembre 12h repas partagé 15h Pot d'arrivée Sandrine	21 Septembre 12h resto indien 14h Séance photo pour le calendrier	28 Septembre 15h bowling 3€
MARDI 10h – 18h45	1 ^{er} Septembre 14h Atelier Photos	8 Septembre 9h Zoo de Thoiry 10€ Prévoir un picnic	15 Septembre 15h Atelier bien-être	22 Septembre 15h Jeux de société	29 Septembre 15h Atelier loisirs créatif avec Sandrine
MERCREDI 14h – 19h	2 Septembre 15h Atelier coup de cœur	9 Septembre 14h Crêpes party	16 Septembre 15h Atelier loisirs créatif avec Sandrine	23 Septembre 15h Réunion de vie 16h goûter	30 Septembre 15h Atelier pâtisserie 16h Anniversaire du mois
JEUDI 18h – 18h30	3 Septembre 14h ciné club 16h café gourmand	10 Septembre FERME	17 Septembre 15h Préparation de la séance photo pour le calendrier	24 Septembre FERME	
 VENDREDI	4 Septembre FERME	11 Septembre FERME	18 Septembre FERME	25 Septembre FERME	
SAMEDI	5 Septembre FERME	12 Septembre FERME	19 Septembre 19h Spectacle Théâtre Chaillot 3€	26 Septembre FERME	
DIMANCHE 10h – 18h30	6 Septembre FERME	13 Septembre 13h Repas 3€	20 Septembre FERME	27 Septembre 13h Repas 3€	